

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

Du 15 octobre 2021

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, KOGLER Elisabeth, FAIVRE-VILLA Michaëlle, GUYON Michèle, GUY Fabienne
Messieurs BAUD Jacques, AMEIL Michaël, HENRIET Noël, KALLAL Ahmed, PRENCIPE Michel, ROGNON Vincent, TOUBIN Frédéric, VILLAME Fabrice, BAUD Alain.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques BAUD

La séance est ouverte sous la Présidence de Mr TOUBIN Frédéric, Maire de la commune.
La séance se déroule à la salle des fêtes.
Début de séance à 20h05.

1–APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 JUILLET 2021

Le compte-rendu du 03 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – RACHAT DU TERRAIN DE LA CASERNE A L'EPF

La commune doit racheter la partie du terrain cadastrée, anciennement AA33, devenue après partage par le géomètre Lot 1, n° 85p d'une superficie de 26a24ca pour la construction de la caserne.

La seconde partie, soit le lot N°85p, lot superflu, reste à l'EPF, en attendant un futur projet.

VOTE : OUI à l'unanimité

3 – CHANGEMENT DE REFERENTIEL COMPTABLE

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le référentiel M57 deviendra le référentiel de droit commun à partir du 1^{er} janvier 2024 et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

À cet horizon, les instructions budgétaires et comptables M14, M52 (départements), M61 (SDIS), M71 (Régions), M831 (CNFPT) et M832 (Centres de gestion) seront supprimées.

Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 (inférieur à 3500 habitants) pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune ;
- Budget Bois
- Budget Péricolaire
- Budget Sport

VOTE : OUI à l'unanimité

4 – VENTE D'UN TERRAIN D'AISANCE

Après reclassement des parcelles du domaine public au domaine privé, les 3 terrains d'aisance suivants vont être vendus rue des Creux par la commune :

- Indivision Minazzi, terrain cadastré section AC n°260
- Mr GLORIOD Daniel, terrain cadastré section AC n°261
- Mr GIRARD Hervé, terrain cadastré section AC n°262

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acheteurs.

VOTE : Accord à l'unanimité.

5 – VENTE DE BOIS ET TRAVAUX FORESTIERS

- Vente de bois de chauffage prévue aux alentours du 15 novembre 2021. L'ONF a fait parvenir une liste des lots.
- Travaux forestiers : la commission va se réunir afin de préparer le dossier pour la soumission aux entreprises forestières.
- Plantation de 2 sapins de Noël, en remplacement de l'achat de sapins chaque année, rue des Clarines et rue de la Poste. Yannick Chevalet nous conseillera pour le choix de l'espèce.

6 – DESHERBAGE DU CIMETIERE

Les allées du cimetière ont été désherbées et recouvertes de graviers. Afin de pérenniser ce travail, les usagers sont invités à participer à leur entretien et une petite affiche sera apposée à l'entrée du cimetière.

VOTE : OUI à l'unanimité

7 – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Logements conventionnés : Une convention a été signée en 1999 avec le département pour 4 logements à la Cure. La convention est caduque depuis 2014, mais reconduite par tacite reconduction tous les trois ans. Pour mettre fin à cette convention, il est nécessaire d'établir un acte notarié avant le 31 décembre 2022.

Vote : OUI à l'unanimité

- ❖ PLUi : Rédaction du PADD en cours, les préconisations du SCOT sont appliquées. 75 ha ont déjà été consommés à ce jour par les communes de la CCA 800, il reste 35 ha tout confondu (habitat, zone économique...)

- ❖ Demande d'achat de terrains :
 - ◆ Mr MARTIN souhaiterait devenir acquéreur de la parcelle communale cadastrée AB155. Après examen de la demande, la commission a émis un avis non favorable à la vente de cette parcelle pour les motifs suivants :
 - Terrain non limitrophe celui de Monsieur MARTIN,
 - Ce terrain, situé en zone constructible, apporte une plus-value au bâtiment de la Poste.
 - Après décision de la commission, un vote est proposé au conseil pour la vente de cette parcelle.
 - VOTE : NON à l'unanimité

 - ◆ Monsieur Jacques BAUD ne prend pas part ni au débat ni au vote. Monsieur et Madame BAUD souhaiterait acquérir une bande de terrain à cheval sur les parcelles communales (non constructibles) AA52 et AA66 adjacentes à sa parcelle AB45, afin de permettre l'accès à une éventuelle construction sur leur terrain. Après examen de la demande, la commission a émis un avis favorable avec les conditions suivantes :
 - Construction interdite sur cette parcelle,
 - Vente de la bande complète pour une superficie de 270 m² (8,5m x 32m)
 - Accès à la future construction par un chemin privé via la rue du Brillet,
 - Aucuns travaux de voirie et de réseaux pris en charge par la commune,
 - Honoraires du géomètre et du notaire pris en charge par l'acheteur.
 - Le prix du mètre carré est celui défini pour les terrains d'aisance, soit 20 euros.
 - VOTE : OUI à l'unanimité

- ❖ Projet éolien : Une réunion présentant le montage financier du projet a eu lieu avec les élus des communes de Bians, Goux, Sombacour et Septfontaines. Un petit rappel de l'avancement du projet :
 - Été 2020 : Sollicitations des élus de Sombacour par des entreprises privées pour développer un projet éolien en forêt de Sombacour,
 - Décembre 2020 : VALECO pressentie parmi 4 entreprises auditionnées et donc seconde audition en présence de COOPAWATT ;
 - Janvier 2021 : Sélection de VALECO et COOPAWATT et diffusion d'un premier bulletin d'information aux habitants de Sombacour avec un questionnaire pour recueillir leur avis, favorable en majorité.
 - Mai 2021 : Septfontaine rejoint le projet et met à disposition ses terrains du Bois du Pissoul pour 2 éoliennes sur les 6 prévues.
 - Fin novembre : une réunion d'information publique est prévue
 - Une visite du parc de CHAMOLLES est prévue au printemps, ainsi que la création d'un site internet pour informer la population.

Le coût du parc éolien est estimé à 45 millions d'euros, le retour sur investissement est estimé entre 12 et 16 ans et le retour énergétique à moins d'un an. Une convention de financement participatif a été proposée. Ce texte doit être examiné avec attention par chacun et soumis à l'approbation du conseil avant signature. Un conseil juridique pourra être sollicité.

VOTE : OUI à l'unanimité

❖ Point sur les travaux :

- Mur de l'église : les travaux sont terminés,
- Réhabilitation de l'ancienne décharge municipale : les sapins qui ont été plantés n'ont pas pris par manque de terre, il a été décidé que de la terre végétale sera rajoutée afin de pouvoir à nouveau planter.

❖ HIS : Un devis a été demandé afin d'installer un système de boîtier connecté avec télécommande pour l'éclairage du stade de foot, afin de permettre aux hélicoptères de secours d'atterrir de nuit. Les Communes de Métabief et de Sancey sont déjà équipées, la commune de LEVIER va également investir.

Prix : 2 950 euros HT appareil posé, 1 lot de 2 spots à leds 1950 euros HT, soit deux lots : 3 900 euros HT les 2, droit annuel d'utilisation : 300 euros HT.

Le projet va être présenté au prochain conseil.

❖ Calvaire : Le chemin du calvaire a des faiblesses. Les murets de soutènement étant aussi inscrits au patrimoine, une procédure particulière est requise avant d'envisager les travaux. La commission a pris contact avec la DRAC qui pourrait subventionner les travaux à hauteur de 30 %.

❖ Fête des mères : Le retour des bons cadeaux pour la fête des mères est une réussite, 84 bons ont été utilisés.

❖ Emprunts : Une demande de renégociation des taux concernant les emprunts contractés par la Commune a été faite auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire.

❖ Arrêt de bus : La demande d'un arrêt de bus scolaire supplémentaire au niveau de la Poste avance favorablement.

❖ Maison des services : Mercredi 20 octobre : Installation d'un point numérique pour la future maison des services de la Commune.

❖ 11 novembre : Le thème sera le 150^{ème} anniversaire des Bourbaki. 2 expositions auront lieu à Goux les Usiers, la première sur la fin du second empire, Napoléon III et la seconde sur la Naissance du Souvenir français.

La séance est levée à 23h10.

Prochaine réunion le vendredi 5 novembre 2021 à 20h00